



QUIÉRY-LA-MOTTE

FLASH INFOS

Quelques points du conseil municipal du 6 décembre 2021

Mandat de vente des 9 parcelles du lotissement Rue d'Esquerchin

Il est proposé que la commercialisation et la vente des terrains soient faites par un professionnel. Un mandat de mise en vente sans exclusivité est envisagé auprès de l'étude notariale Delattre à Douai.

L'Office notarial se chargera de :

- ✓ La publicité
- ✓ L'analyse des dossiers (financement...)
- ✓ La présentation des candidats par lot à la municipalité.
- ✓ La signature du contrat de réservation.



Pour préserver l'école, la commune compte favoriser en priorité l'acquisition des lots aux jeunes engagés familialement (en couple, avec des jeunes enfants présents ou annoncés). Aussi, ne seront pas recevables les candidatures pour établir une résidence secondaire, un bien en location, des bureaux ou un local, ni celles présentées par des professionnels de l'immobilier.

ADOPTÉ par 14 voix POUR, 1 voix CONTRE

Grille de prix des 9 lots du lotissement Rue d'Esquerchin

Le lotissement mis en vente Rue d'Esquerchin comprend 9 lots pour une superficie totale de 5007m². La grille de prix a été réalisée en tenant compte :

- De la superficie de la parcelle
- De la façade utile de la parcelle
- De l'orientation
- Des références de ventes récentes de lots de superficie semblable dans les communes avoisinantes.

Il en découle un prix moyen au m² de 131 € net vendeur (hors honoraires).

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ

Demandes de subventions pour travaux

Les travaux seront réalisés en fonction des subventions accordées.

- La réalisation de l'isolation et le changement du chauffage dans les bâtiments de l'école maternelle et élémentaire, et dans la salle des Essarts.
- Le changement des toitures de la cantine scolaire et de la salle J.Brel
- La création d'un City-Park sur une partie du terrain où se trouve le court de tennis

ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ



Pour lire la suite :

http://www.quierylamotte.fr/iso_album/cr_du_conseil_municipal_20211206_pour_affichage.pdf

**Nous vous souhaitons de joyeuses
fêtes de fin d'année**

Fermeture de la mairie du **27 au 31 décembre**

Ramassage sapins



Comme l'an dernier, préparez vos sapins ! Les rois des forêts pourront être déposés place du 19 mars, à côté de la benne du relais dans l'espace qui sera matérialisé :

Du 10 au 17 janvier 2022

Une opération qui permettra de recycler votre sapin pour le transformer en compost. Une nouvelle vie l'attend ! Quelques règles sont à respecter pour permettre le bon déroulement du ramassage : déposez devant chez vous uniquement les sapins naturels, sans décoration, sans neige artificielle, sans sac à sapin et pied divers.

Merci

Gym sénior



Des séances de gym à destination des séniors vont commencer le jeudi matin à la salle des Essarts courant janvier. Un flyer sera déposé dans vos boîtes aux lettres.

INFORMATIONS des ASSOCIATIONS



■ ESCAPADES QUIERYSIENNES

Devant la recrudescence de la circulation du virus de Covid 19, **nous avons pris la décision d'annuler l'atelier contes prévu le mercredi 15 décembre.**

Nous ne voulons faire courir aucun risque aux enfants et à leur famille à l'aube des fêtes de fin d'année.

Nous vous remercions de votre compréhension et souhaitons dès à présent à chacun d'entre vous un joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année !

■ AMICALE LAIQUE

LA TRADITIONNELLE VENTE DE GALETTES DES ROIS DE L'AMICALE LAÏQUE EST DE RETOUR

TOUJOURS AU PRIX DE 10 € LA GALETTE

Nos bénévoles passeront chez vous prendre vos commandes entre le 20 et le 24/12.

Vous pouvez également déposer vos bulletins de commande accompagnés du règlement au

1 rue d'Izel ou téléphoner au 06/37/34/87/08 jusqu'au 26/12.

Livraison des galettes à domicile le dimanche 2 janvier en fin de matinée

Les membres de l'Amicale et les enfants de l'école vous remercient de votre participation et vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année



Nom - prénom :

Adresse :

Galettes : - frangipane x = euros

- pomme x = euros

Total = euros

Mode de règlement : chèque ou espèces (barrer la mention inutile)

